L'Association des Commerçants de Marciac

vous invite à participer au

25ème Marché de Noël de Marciac
Samedi 12 et Dimanche 13 Décembre 2026

Sous les arceaux de la Bastide.

Du point de vue pratique :
- droit d'inscription emplacement pour les 2 jours (**non séparables**)
- accueil des exposants : rendez-vous devant la mairie à 8h00, installation jusqu'à 10h.
- marché jusqu'à 19h (une nocturne est envisagée le samedi soir, on vous le précise dès que son organisation se confirme)

PROGRAMME sous réserve de modification

10h/21h samedi, 10h-18h le dimanche- Marché de Noël
Artisanat, cadeaux, livres, décorations, produits régionaux, animations, animations musicales, Animations pour les enfants, chorales, Père Noël, Poneys, Maquillages, Jeu de Piste, etc...

Le Programme complet sera communiqué ultérieurement...

N'oubliez pas de prendre connaissance du règlement du marché

Renseignements : L'Association des Commerçants de Marciac

@ : assocommercantsmarciac@gmail.com

BULLETIN D'INSCRITION ET DE PARTICIPATION

***Marché de Noël du 12 et 13 décembre 2026 -* Marciac**

à retourner dûment complété avant le 20 Novembre 2026, accompagné du règlement à l'ordre de l'Association des Commerçants de Marciac - B.P 10 - 32230 MARCIAC ou par Virement sur l'IBAN : FR76 1690 6002 5087 0718 0148 760

RAISON SOCIALE / ASSOCIATION

NOM/PRÉNOM

ADRESSE.....

.....

Tél..... @

SIRET : Site :

TYPE DE PRODUITS EXPOSES ….....……...……

☐ Réserve un emplacement de 4ml (x2m de profondeur) et joint un règlement de ***40 €***

☐ ~~Réserve un emplacement de 3ml (x2m de profondeur) et joint un règlement de *30 €*~~ ***(attention, très peu disponibles)***

☐ Réserve un emplacement de 8ml (x2m de profondeur) et joint un règlement de ***70 €***

☐ Souhaite soutenir l'animation du Marché de Noël par un don de : …… €

☐ Souhaite soutenir l'animation du Marché de Noël par un don pour la Tombola

J'ai joint mon Justificatif d'Inscription (INSEE) et mon attestation d'assurance RC Pro à mon bulletin d'inscription.

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance du règlement du marché.

Date et signature

Association des commerçants de Marciac

REGLEMENT DE PARTICIPATION AU MARCHE DE NOEL DE MARCIAC

Ce règlement s'applique au marché du 12 et 13 décembre 2026.

Préambule : L'association des Commerçants de Marciac souhaite que ce marché s'inscrive pleinement dans la tradition des préparatifs de la fête de Noël, selon les critères énumérés ci-dessous.

_Les emplacements de stands seront **uniquement** alloués aux artisans, créateurs, artistes et producteurs **professionnels.** (en conformité avec la loi)
_La décoration des stands doit être soignée et en rapport avec le **thème de Noël**.
_Les produits vendus doivent être originaux et en lien avec le thème de Noël, l'artisanat d'art, l'artisanat local ou les traditions gastronomiques locales.
_Les produits exposés doivent être complémentaires de l'offre des commerces locaux, conformes aux normes en vigueur et variés d'une année sur l'autre.

Horaires : installation de 7h à 9h et déroulement du marché jusqu'à la nuit tombée. Hors accord particulier, tout exposant arrivant après 8h30 prend le risque de voir son emplacement réaffecté.
Stands : hors cas particulier, les emplacements de stands sont attribués sous les arcades de la place de l'Hôtel de Ville. Leur dimension s'entend en mètres linéaires, sur une profondeur moyenne de 2m. L'Association ne fournit pas de matériel pour l'aménagement des stands.
Inscriptions : l'Association des commerçants de Marciac qui statue sur les inscriptions et attribue les emplacements n'est pas tenue de motiver ses décisions.
Respect : L'association se garde le droit de refuser sur place un exposant qui ne respecterait pas les règles fondamentales de la politesse et de la courtoisie, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être exigé.
Désistement : tout désistement d'exposant après le 1 Décembre 2026 n'entraînera pas de remboursement des frais d'inscription.
Les exposants ne sont pas habilités à céder, sous-louer ou prêter tout ou partie de l'emplacement qui leur est alloué.
Températures : Le Marché de Noël est en extérieur, pensez à bien vous couvrir !
Assurances : l'Association des Commerçants de Marciac décline toute responsabilité en cas de perte, dégradation ou vol d'échantillon, marchandises ou matériel d'exposition.

Parking : tout exposant s'engage,après déchargement de ses marchandises, à suivre les instructions des organisateurs en ce qui concerne le stationnement de leur véhicule qui ne doit pas rester autour de la Place.

PAS DE GARDIENNAGE LE SOIR ENTRE SAMEDI ET DIMANCHE.

PAS DE POSSIBILITE SUR UN SEUL JOUR.